

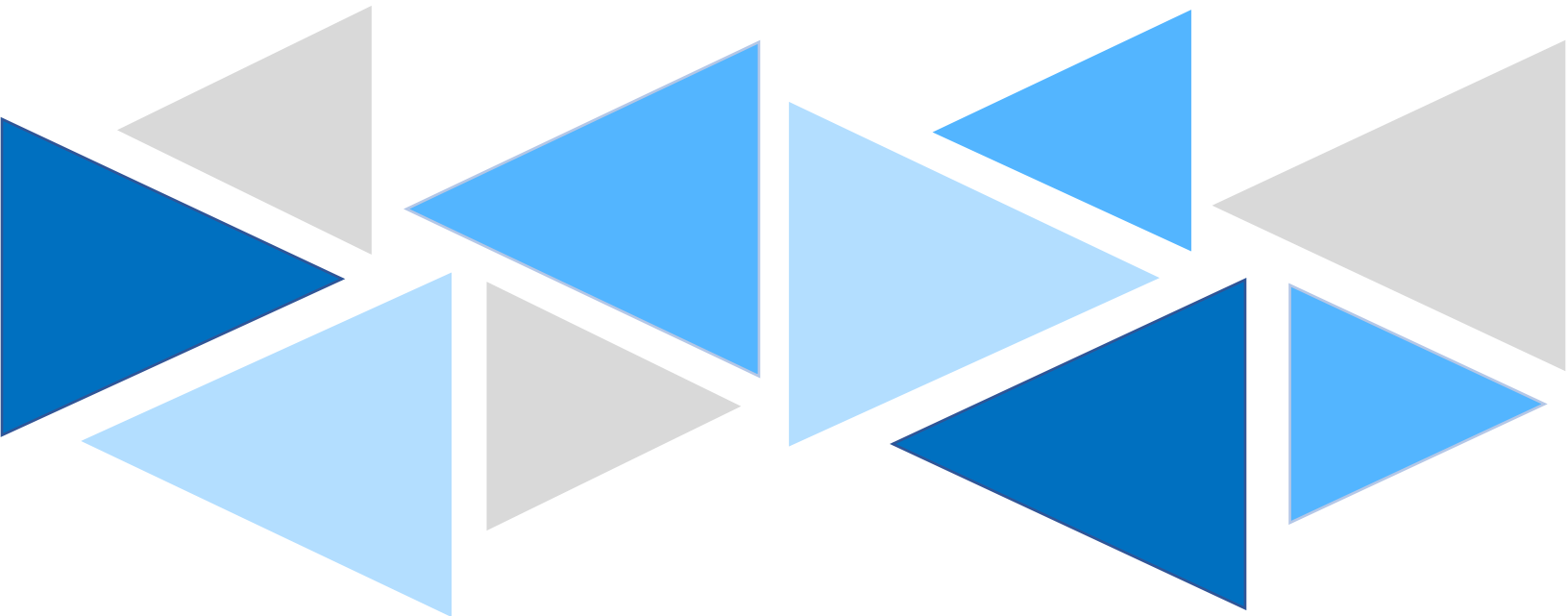
Etude de Cas : Le Sénégal

Evolution du Mouvement Citoyen au Sénégal pour la Limitation de Mandats après l'Election Présidentielle de 2012 :

Le Mouvement du 23 Juin (M23)

Préparé par

Dr. Abdoul Wahab Cissé, Consultant



Avril 2023

Cette étude a été commandée par le National Democratic Institute (NDI). Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues et opinions du NDI ou de l'Initiative sur la Limitation de Mandats

RESUME EXECUTIF

Le Mouvement du 23 juin – également connu sous le nom de M23 – a été créé dans le contexte de la troisième candidature du président Abdoulaye Wade à l'élection présidentielle de 2012. Il est né en 2011 au moment où l'opinion sénégalaise et la classe politique prêtaient au président Wade une volonté de rester au pouvoir. Ceci par le biais de son projet controversé de réforme constitutionnelle qui devait assurer son élection et le passage du pouvoir à son fils après son départ. Cette réforme de la Constitution devait abaisser à 25 % le seuil minimum des voix nécessaires au premier tour pour élire un "ticket présidentiel" comprenant un président et un vice-président et ainsi assurer le maintien au pouvoir de Wade père et fils.

Le Mouvement du 23 juin est dans ce contexte une mobilisation inédite au Sénégal. Des citoyens sans appartenance politique, des organisations de la société civile (ex : RADDHO, Forum Civil etc) et des partis politiques se sont en effet mobilisés autour des grilles du parlement pour exiger des députés le retrait du projet de réforme. L'alliance entre les organisations de la société civile, les mouvements citoyens naissants et les partis politiques d'opposition a été décisive dans la réussite de la mobilisation.

La mobilisation a eu comme principal agenda la réforme et la protection des institutions, la promotion de l'Etat de droit à travers le respect de la Constitution. C'est donc la question de la gouvernance qui a été au cœur des revendications contrairement aux mobilisations classiques qui portaient le plus souvent sur des questions « économiques » ou des intérêts corporatistes. Le 23 juin a ouvert une nouvelle page du mouvement citoyen sénégalais et tracé le chemin pour de nouvelles mobilisations qui cherchent aujourd'hui à protéger les acquis (veille autour de la limitation des mandats etc.) ou à faire la promotion de nouvelles revendications autour de la souveraineté, de la transparence dans la gestion des ressources naturelles etc.

Les modes d'action utilisés par le mouvement citoyen sénégalais sont nombreux. Mais ce qui les caractérise c'est leur cachet pacifique même si des violences et des morts sont par moment déplorées. L'autre caractéristique des modes d'action c'est aussi la place importante accordée au dialogue et à la médiation. Des situations de blocage et de confrontation chaotique ont été résolues grâce à la volonté exprimée du mouvement citoyen et de l'opposition de construire des consensus préservant la stabilité. La société civile a fait de la médiation un acquis dans le lot de ses bonnes pratiques. La dernière en date a été celle entreprise en collaboration avec le secteur privé sénégalais qui a permis à l'opposition d'annuler une manifestation de rue tellement redoutée par la majorité des Sénégalais.

La société civile sénégalaise a préservé sa crédibilité et son équidistance avec les partis politiques malgré des tentatives de jeter le discrédit sur elle. Elle a réussi à mener des combats en alliance avec l'opposition tout en gardant une relative autonomie. Elle dialogue aussi avec le pouvoir en place et met à contribution les légitimités religieuses et traditionnelles si cela est nécessaire pour dénouer des crises et faire la promotion de l'Etat de droit.

Une mutation importante notée dans les modes d'action du mouvement citoyen est la digitalisation des débats autour de la gouvernance et des questions éminemment politiques. La nouvelle génération d'acteurs du mouvement citoyen tout en ayant besoin de formation dans le domaine de la régulation de la prise de parole dans les réseaux sociaux, des missions de la société civile, fait avancer le débat public sur des questions majeures (limitation des mandats, souveraineté monétaire, gouvernance des ressources naturelles, respect de la Constitution et des institutions etc.). Elle s'emploie à utiliser les réseaux comme outils de partage et de création d'espaces de débat citoyens. Des dérives sont constatées aussi dans l'usage de ces réseaux sociaux (invectives, insultes, diffamations etc.). Cette situation justifie pleinement l'importance de la formation au sein du mouvement citoyen mais aussi des partis politiques.

RECOMMANDATIONS

A LA SOCIETE CIVILE

1. accompagner les jeunes acteurs des mouvements citoyens dans le domaine de la formation notamment pour une meilleure connaissance de la législation en général et de celle qui régit l'usage des réseaux sociaux en particulier ;
2. soutenir en termes de capacitation et de ressources les organisations (associations, Ong, organisations communautaires de base, OSC) (leaders) pour élargir leurs répertoires d'action et se projeter sur l'ensemble du territoire national ;
3. sensibiliser les activistes et les jeunes en général à maîtriser les règles d'usages de l'espace public afin d'éviter les comportements sources de violences (pillages, vandalisme, barricades, etc.) ;
4. procéder à des partages d'expériences entre leaders plus expérimentés des mouvements citoyens et les cadets (conférences en présentiel ou en ligne) ;
5. réfléchir à des mécanismes endogènes de financement des organisations de la société civile afin d'éviter leur forte dépendance à l'égard du financement étranger ;

AUX POUVOIRS PUBLICS

6. Documenter davantage les pratiques de médiation au sein de la société civile, les codifier et les partager au Sénégal et ailleurs ;
7. Mettre en exergue et valoriser le rôle de médiation des légitimités religieuses et coutumières comme acteurs de la société civile ;
8. Contribuer à la création, à l'identification, à la préservation et à la transmission de normes et pratiques endogènes pouvant pacifier l'espace public (voir Charte du Mandé de 1236 « ne Vous trahissez jamais entre vous. Respectez la parole d'honneur »,).

INTRODUCTION

Le besoin d'avoir des systèmes démocratiques stables et générateurs d'alternances est exprimé depuis plusieurs décennies sur le continent africain. Cette aspiration est portée par les partis politiques classiques mais, depuis presque deux décennies, elle est de plus en plus l'œuvre des mouvements citoyens.

L'alternance en tant que telle n'est plus une fin en soi pour les mobilisations citoyennes. Ces dernières défendent de plus en plus l'idée d'alternance consolidante qui permet de réaliser des bonds qualitatifs en matière de gouvernance et de pratiques démocratiques. Cette nouvelle exigence des citoyens africains s'explique par le dévoiement des processus démocratiques.

Beaucoup de changements politiques intervenus sur le continent à la suite d'élections présidentielles transparentes et bien organisées ont conduit à des changements anticonstitutionnels ou à des crises. Les réformes constitutionnelles faites à dessein pour perpétuer des pouvoirs établis sont souvent pointées du doigt comme étant l'une des principales causes. Face à ces changements anticonstitutionnels, des mouvements citoyens émergent pour veiller et défendre l'ordre constitutionnel. Au Sénégal la société civile a pris l'initiative de porter le combat contre le 3^{ème} mandat que le Président Abdoulaye Wade voulait s'offrir. Elle a joué un rôle d'avant-garde avant d'être rejoint en masse par les partis politiques.

La présente étude analyse les dynamiques du mouvement citoyen sénégalais contemporain et a pour objectif de partager les leçons apprises des mobilisations majeures de ces dernières années et d'identifier les défis auxquels fait face la société civile en général mais aussi les bonnes pratiques notées.

I. LA MOBILISATION DU 23 JUIN 2011 : *UN ENGAGEMENT CITOYEN INEDIT*

1. Contexte et déroulement

Le 23 juin 2011 est une date charnière dans l'histoire politique du Sénégal. Elle a été une grande mobilisation des citoyens sénégalais devant les grilles de l'Assemblée Nationale pour contester ce qui était perçu comme une volonté du président en exercice de rester au pouvoir. En effet il était prêté au président Wade l'intention d'instaurer un ticket pour la présidentielle de 2012. Une mobilisation spontanée des Sénégalais sans appartenance politique a été observée. Toute l'élite sénégalaise était au rendez-vous et avait l'intention de manifester de manière pacifique, citoyenne et démocratique. En même temps que se déroulait la manifestation, certaines figures de la société civile et des partis politiques négociaient aussi avec le président Wade dont l'ouverture d'esprit était unanimement saluée. Des icônes comme Youssou Ndour et des mouvements très populaires comme les jeunes de Y'en A Marre ont dès le début soutenu l'initiative de la manifestation. Ces jeunes, avec leur énergie, leur engagement et leur créativité extraordinaires étaient devenus des forces à la fois citoyennes et républicaines que rien ne pouvait arrêter.

Il est important de s'arrêter sur le choix de la démarche pacifique qui a marquée la mobilisation du 23 juin. Mais aussi sur la conviction des acteurs politiques que le changement par la voie des urnes était possible. La mobilisation du 23 juin a été un tournant décisif pour les élections présidentielles de 2012. Le succès du M23 (Nom donné au mouvement) était d'abord un succès électoral car les élections présidentielles ont fini par sanctionner le candidat sortant. La crédibilité des leaders qui ont été à la tête du mouvement a aussi beaucoup incité les Sénégalais à participer à la mobilisation du 23 juin. Certains d'entre eux ont l'expérience et les compétences pour construire des consensus entre parties prenantes. Ils bénéficient de la confiance à la fois du pouvoir en place, de l'opposition et de la société civile.

L'opposition politique sénégalaise a aussi joué un rôle important dans la mobilisation du 23 juin 2011. De l'élection du président Wade en 2000 à l'année 2011, une structure pour rassembler toutes les forces de l'opposition a été mise en place et a rassemblé les forces politiques afin de dénoncer les pratiques de mal gouvernance qui étaient déjà visibles. Une chose aussi qui a caractérisé les partis d'opposition dans la réussite de la mobilisation du 23 Juin c'est le fait qu'ils avaient mis en avant les acteurs de la société civile pour rassurer l'opinion et donner des orientations pertinentes à leur combat. Cela a eu le mérite de créer une équidistance entre les partis politiques et de rassurer les populations. C'était une nouvelle dynamique car avant, c'était seulement les politiques (hommes et femmes) qui portaient le combat avec les différentes organisations de l'opposition. Pour cette fois-ci, c'était pratiquement une première avec les politiques et la société civile.

Il y a aussi la presse qui a vraiment joué son rôle d'information et d'alerte pour mettre l'opinion devant ses responsabilités. Ce sont ces différents facteurs qui ont aidé à aboutir au succès de la mobilisation citoyenne. Il est important de rappeler que la proximité entre les partis politiques et les mouvements sociaux s'étaient consolidées à travers les assises nationales, les partis politiques de l'opposition avaient eu cette facilité d'échange avec les mouvements citoyens. C'est l'élément déclencheur même de l'engagement des mouvements sociaux ou des forces citoyennes dans la revendication ou dans les manifestations plus tard en 2011 parce que le parti au pouvoir avait carrément boudé les assises nationales donc cela a créé une sorte de complicité entre les mouvements citoyens et les partis politiques notamment d'opposition. Et l'une des revendications issues des assises nationales était de garantir la limitation des mandats. Ce point faisait partie des recommandations fortes de ces assises.

La naissance et l'émergence du Mouvement « Y'en A Marre » sont deux autres aspects importants qui ont joué en faveur de la réussite du 23 juin. « Y'en A Marre » est venu combler un vide comme la distance entre les partis politiques classiques et les masses populaires et aussi la bureaucratisation de la société civile. Il est né dans le contexte des coupures d'électricité et des pratiques de mal gouvernance. Il devient un autre cadre d'expression de la citoyenneté qui sort des cadres classiques et qui permet d'interpeller le pouvoir. Il connaît une adhésion populaire. « Y'en A Marre » développe une stratégie de communication qui permet d'engager les jeunes sur de nouvelles questions comme la démocratie, l'Etat de droit, les élections, et surtout les problématiques liées à la gouvernance du pays.

2. : les modes d'action utilisés

2.a : le cas Y'en a Marre

Au Sénégal, les mouvements citoyens dans leur combat usent de plusieurs modes d'actions pour se faire entendre à l'image des manifestations, des sit-in, des concerts de rap et des fresques murales. A titre d'exemple le Mouvement Y'en a Marre depuis sa création, a fait la promotion du slogan « Nouveau Type de Sénégalais » (NTS), voire un Nouveau Type de Citoyen (NTC), dont l'objectif est de montrer qu'un nouveau comportement citoyen est nécessaire, notamment chez les jeunes. Il vise à provoquer un changement de comportements et de mentalités, de même qu'à amener le citoyen à être conscient de ses droits et devoirs. Le slogan vise aussi à favoriser l'émergence de nouveaux moyens de participation sociale aux décisions publiques (Touré 2017).

On peut citer entre autres exemples l'organisation d'une « foire aux problèmes » au niveau de la place de l'Obélisque. Les capacités de mobilisation de mouvements citoyens comme Y'en a Marre s'étendaient au début au milieu étudiant et à celui de la jeunesse qui avait adopté le mouvement hip-hop et sa musique. Etant donné la jeunesse de la population dans sa large majorité, cette capacité de mobilisation s'est accrue au fur et à mesure que Y'en a Marre s'est ouvert à d'autres groupes et a diversifié ses modes de communication comme la foire à problèmes. Des milliers de sénégalais se retrouvaient tous les mercredis à la place de l'obélisque pour manifester. Y'en A Marre avait déployé d'autres stratégies dans les quartiers en vue de mobiliser et informer avec à la clé des concerts de hip hop, le porte à porte, les "Dox Sa Goxx"(Marcher dans ton voisinage). Ces démarches étaient parfois stoppées par les forces de l'ordre mais ça ne les empêchait pas de continuer.

2.b : les alliances avec les partis politiques et le réseautage

Les acteurs du mouvement citoyen du M23 ont compris l'importance de nouer des alliances avec les autres partis politiques qui sont venus adhérer à la mobilisation. Cette alliance avec les autres forces politiques a permis de mobiliser plus facilement la population. Il y a eu une formule de coordination qui confiait aux forces politiques l'occupation du terrain dans le cadre de la mobilisation. La société civile était là pour gérer la dimension institutionnelle du M23. L'adhésion populaire a aidé en très grande partie dans le cadre de cette mobilisation. Les Sénégalais avaient fini par dire que ce n'était pas de la politique mais ce sont les forces citoyennes qui s'étaient dressées pour remettre les choses en place.

Le réseautage a aussi beaucoup favorisé l'émergence de ces mouvements citoyens et intensifié leur campagne. Ils ont créé de petits réseaux et les ont décentralisés dans les autres régions. C'est ce qui a fait qu'à chaque fois qu'il y avait une mobilisation à Dakar, ça se répercutait dans les grandes villes du pays pour créer un effet d'ensemble et une sorte d'influence à travers les médias. Ainsi, ces stratégies ont favorisé une prise de conscience collective et les mobilisations au niveau national ont commencé à prendre forme.

2.c : le recours aux médias

La diffusion de toutes les actions menées à travers les réseaux sociaux et les médias classiques est un mode d'action largement utilisé. Il y avait une sorte de complicité avec une certaine presse qui était même soupçonnée de vouloir saper le pouvoir. D'autres formes d'engagements citoyens comme la création de tubes musicaux ont eu une grande audience comme les albums de Keurgui, de Xuman entre autres. Tout cela a contribué à mobiliser les masses. Enfin il est important de mentionner les prêches de certains imams ou prêtres en faveur du respect des mandats constitutionnels et de la stabilité du pays.

3. : L'influence du leadership féminin dans les mouvements citoyens

Dans le premier noyau d'acteurs avec qui les réflexions sur la situation du pays avaient commencé, il y avait des femmes influentes. Elles ont joué un rôle fondamental dans les mobilisations citoyennes à l'œuvre depuis 2011. Il est tout de même important de rappeler que le leadership féminin s'est distingué au cours des périodes précédentes par rapport à des questions sociales ou politiques majeures (économiques, violences faites aux femmes, révision du code de la famille, paix en Casamance, parité et renforcement de la participation politique des femmes).

Le confinement des femmes dans l'espace politique a commencé à s'estomper avec la création et la mobilisation d'organisations féminines au sein de la société civile. Des organisations comme le Conseil Sénégalais des Femmes (COSEF) ou le Réseau Siggil Jiggen ont orienté leurs actions au sein de la société contre la marginalisation des femmes. Le COSEF, à ce titre, a initié des actions citoyennes invitant les femmes membres de formations politiques mais aussi celles qui ne sont pas partisans à se regrouper dans une organisation pour se positionner comme une force de pression politique.

Le leadership féminin a permis de gagner la bataille de la parité avec le vote, le vendredi 14 mai 2010 à l'Assemblée nationale, de la loi sur la parité qui consacre « l'égalité absolue des candidatures des hommes et des femmes dans toutes les institutions totalement ou partiellement électives » (Loi n°2010/11). La non conformité des listes électorales entraîne leur irrecevabilité. D'ailleurs le non respect de la parité est un des éléments de la polémique qui enfle actuellement autour du rejet de listes de candidats aux élections législatives qui se tiendront en juillet 2022. Au cours des différentes mobilisations citoyennes depuis 2011, des figures féminines ont partagé le leadership des mouvements sociaux.

Certaines organisations de femmes comme le COSEF ont organisé des séances d'interpellation des candidats à la présidentielle sur des questions des femmes et enfants. La Plateforme des femmes en Casamance s'est livrée en 2019 au même exercice en travaillant par exemple avec des organisations de jeunes pour faire de la sensibilisation par rapport à leur conduite au moment des élections. Et cette ligne de conduite est maintenue par la Plateforme qui a lors des dernières élections locales rencontré l'ensemble des candidats à la mairie de Ziguinchor, d'Oussouye et de Bignona.

La présentation du contexte d'émergence du mouvement du 23 juin, son déroulement ainsi que les modes d'action utilisés montrent bien les capacités du mouvement citoyen sénégalais sur des questions éminemment politiques. Onze ans après, quels sont à la lumière de cette expérience

historique du 23 juin, les gains définitivement acquis et les défis du mouvement citoyen au Sénégal ?

4. Les nouvelles mobilisations après le 23 juin

Le 23 juin a permis de jeter les prémices de la victoire électorale de 2012. Seulement pour les animateurs du mouvement, il y avait un besoin d'assurer une veille par rapport aux promesses électorales parmi lesquelles la limitation des mandats et le renforcement de l'Etat de droit. C'est pour cela que de nouvelles mobilisations citoyennes se produisent. Parmi ces mobilisations on peut citer la création du Mouvement pour la Défense de la Démocratie (M2D) et les cérémonies de commémoration du 23 juin au cours desquelles le COS M23 et des organisations comme le Forum Social Sénégalais rappellent les revendications non satisfaites dans l'agenda du 23 juin. Le M2D (Aar sunu Democratie) est composé de partis politiques, de mouvements citoyens, d'organisations de la société civile, d'activistes et de personnalités indépendantes. Il représente toutes les sensibilités sociologiques du peuple sénégalais, qui ont répondu massivement aux appels à manifester pacifiquement pour défendre la démocratie, les libertés et l'expression plurielle à travers une opposition qui s'oppose face à un gouvernement qui gouverne.

Le M2D est un mouvement pacifiste, légaliste et républicain¹. C'est un cadre d'action qui a été créé à la suite de l'arrestation du député Ousmane Sonko pour troubles à l'ordre public le 03 mars 2021. Ensuite il est devenu une coalition regroupant plusieurs acteurs politiques et membres de la société civile. « *Nous n'avons pas vocation à être là ad vitam aeternam* » assure **Cheikh Tidiane Dièye**, l'un des responsables du M2D. La coalition a « *une mission spécifique, cadrée dans le temps et dans l'espace* ». Le collectif appelle à la « synergie », et ambitionne de devenir « plus puissant » **que le M23 en 2011/2012**, le mouvement de contestation qui avait lutté contre un troisième mandat du président de l'époque, Me Abdoulaye Wade².

Ce mouvement a joué un rôle de médiation dans ce qui est communément appelé « les événements du mois de mars 2021 » en rencontrant les guides religieux et en obéissant aux consignes d'apaisement formulées par ces derniers³. Ces nouvelles formes de mobilisation comme celle du M2D montrent que, malgré ses limites, le 23 juin reste le cas d'école, le modèle qui inspire et qui sert d'étalon.

¹ https://www.impact.sn/M2D-SENEGAL-Le-Memorandum-des-evenements-de-fevrier-mars-2021-DOCUMENT_a26452.html (consulté le 27/06/22)

² <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20210311-senegal-m2d-genese-objectifs-ousmane-sonko-mouvement-defense-democratie> (consulté le 28/06/22)

³ Le M2D a ensuite tenu des rencontres avec des représentants des guides religieux. Les échanges entre le M2D et les médiateurs ont permis de baisser très significativement la tension. En effet, donnant des gages d'ouverture, les représentants du M2D, après avoir consulté les membres, ont décidé d'annuler deux des trois jours de manifestations pacifiques prévus pour les 8, 9 et 10 mars 2021.

Le Cardinalat de l'Eglise Catholique au Sénégal ainsi que les autorités religieuses islamiques dans leur diversité ont appelé à la paix et à l'arrêt des violences constatées dans les rues des principales villes du Sénégal (Mémoire sur les événements de février-mars 2021, Mouvement pour la Défense de la Démocratie, M2D, Dakar, 26 mai 2021)

II. Les acquis et défis majeurs du mouvement citoyen

1. : Acquis majeurs

Aujourd'hui, les mouvements peuvent se satisfaire des résultats positifs enregistrés. Les nombreuses actions des mouvements citoyens ont permis de constitutionnaliser la marche⁴. Les partis politiques, les organisations de la société civile et les activistes, munis de leur autorisation, peuvent manifester sans risques d'être appréhendés.

Il est noté également que les mobilisations et revendications du mouvement citoyen se font de manière pacifique ; même si des violences et morts sont parfois enregistrées. Les améliorations notées dans la délivrance de certains services publics prioritaires(eau, électricité) sont liées, en partie aux mobilisations du mouvement citoyen. Le mouvement citoyen du 23 juin a aussi plus ou moins sanctuarisé le principe des deux mandats consécutifs. Aujourd'hui majoritairement les Sénégalais semblent acquis à la limitation des mandats à deux mandats consécutifs.

Au-delà de ces acquis, le Sénégal a pu faire des avancées dans le cadre de la médiation contrairement à certains pays d'Afrique qui ont eu des défis démocratiques. Les organisations de la société civile ont pu, pour certaines d'entre elles, mettre en place un cadre de dialogue et de médiation. Cette stratégie a permis de faire face à beaucoup de crises qui pourraient être potentiellement dangereuses pour le processus démocratique Sénégalais. Dans un autre registre, beaucoup de mouvements sociaux sur le plan institutionnel, se sont formalisés en obtenant leur statut juridique d'association, d'ONG. C'est le cas de FRAPP France Dégage, M23. Ce sont des mouvements qui bénéficient d'une reconnaissance juridique. Cela est aussi un acquis notable.

2. Les défis du mouvement citoyen

Le plus grand défi est de préserver la crédibilité et la transparence du mouvement citoyen. En effet, face à la prolifération des associations et organisations de la société civile, les mouvements citoyens doivent promouvoir une bonne gouvernance interne (distribution des postes, renouvellement des instances de décision), diversifier les sources de financement.

En outre, les mouvements sociaux doivent soigner leur image. En effet, il est important qu'ils soignent leur image face à la population en menant un combat noble et de la façon la plus correcte. Depuis un certain temps, les populations voient dans certaines mobilisations du mouvement citoyen des sources de violences. Lutter contre ce préjugé est un des défis auxquels les mouvements citoyens comme « AAR Liniu Bokk » ou FRAPP⁵ sont confrontés. Les pouvoirs publics se saisissent de cette perception nourrie par une partie de l'opinion pour légitimer les restrictions voulues dans le champ des libertés publiques. Et de surcroît la rhétorique sur les risques

⁴ Article 10 de la Constitution "Chacun a le droit d'exprimer et de diffuser librement ses opinions par la parole, la plume, l'image, la marche pacifique, pourvu que l'exercice de ces droits ne porte atteinte ni à l'honneur et à la considération d'autrui, ni à l'ordre public".

⁵ Front pour une Révolution Anti-impérialiste Populaire et Panafricaine (FRAPP)

de propagation des menaces sécuritaires sous-régionales dans le pays est agitée. Cette situation pose un sérieux défi de légitimation pour les mobilisations citoyennes. Les leaders des mouvements citoyens sont tenus de s'adonner à un exercice de communication et de persuasion sur la légitimité et la légalité de leurs actions collectives afin d'échapper à la stigmatisation.

La diversité de plus en plus grande des mouvements citoyens au sein de la société civile est aussi une réalité. Une diversité qui s'explique par les combats menés et les méthodes utilisées. Face à cette réalité, la capacité de la société civile à retrouver une unité d'action pour des questions majeures se pose. Est-il possible qu'elle réussisse à renouveler la même dynamique unitaire observée en 2011 si une nouvelle situation l'exige ?

Pour retrouver cette dynamique unitaire, certains pensent qu'il faut une forme de régulation au sein de la société civile. On parle de société civile proche du pouvoir et une autre suspectée d'être proche de l'opposition. Par exemple pour la commémoration du 23 Juin, deux camps se sont disputés la paternité de l'évènement. Ce qui est en jeu au sein des mouvements citoyens, c'est une perception de plus en plus forte au sein de l'opinion de leur « politisation ». En effet, il y a une tendance chez beaucoup de citoyens à croire que l'engagement dans les mouvements citoyens est souvent intéressé. Pour étayer cette tendance, ils citent, entre autres, différents leaders du mouvement citoyen du 23 juin qui se sont lancés en politique et s'activent au sein de la coalition au pouvoir. D'autres critiquent les accointances de segments du mouvement citoyen avec les partis d'opposition.

En critiquant cette posture de certaines franges de la société civile pour leur proximité supposée ou réelle avec les partis politiques, l'opinion publique sénégalaise indique par là son vœu de voir la société civile préserver sa neutralité et son équidistance avec les partis politiques. Or, on voit des figures de mouvements citoyens compétrer pour des mandats électifs. Est-ce à dire qu'ils ont compris que les combats qu'ils mènent peuvent se poursuivre dans des espaces plus institutionnalisés comme l'Assemblée Nationale ? Le mouvement citoyen a-t-il compris l'intérêt d'être présent au sein du Parlement ? Les populations suspectent chez certains acteurs un engagement citoyen intéressé. Or pour l'opinion l'engagement citoyen doit être plutôt altruiste.

Enfin un autre défi tout aussi important pour la société civile sénégalaise est celui de la formation et du renouvellement de son engagement citoyen. Selon certains témoignages recueillis, la société civile des années 80 avait par exemple l'avantage d'avoir bénéficié d'un appui très important en formation de la part de la Commission Africaine des droits de l'homme. Ces formations portaient sur ce qu'est la société civile, son rôle, ses missions et le cadre légal qui organise son action.

3. Les acteurs des mouvements citoyens et les risques :

Les personnes engagées dans les mobilisations citoyennes encourent des risques réels. En 2012, certains d'entre eux ont été tués lors des manifestations, d'autres blessés et beaucoup d'autres ont été emprisonnés. Énormément de jeunes ont aussi perdu leur emploi dans ce combat.

En effet, les manifestations ont été pendant longtemps réprimées par les régimes successifs. Beaucoup d'activistes ont en effet vu leur vie ou leur intégrité physique être menacées. Au-delà des arrestations arbitraires, des tortures, des menaces de mutation ou d'affectation dans les zones

les plus reculées du pays, notamment au Sénégal Oriental (Tambacounda, Kédougou, Bakel) pour les agents de l'Etat. Ils sont souvent victimes de menaces de mort.

En plus des risques sécuritaires, les activistes étaient victimes de chantages. Il y a des tentatives de corruption, ou même de mettre la pression sur les activistes sur le plan professionnel. Outre les arrestations et les menaces, ils peuvent être les cibles d'attaques et de tentatives de déstabilisation de leurs mouvements. Du moins c'est ce qui est ressorti des entretiens que nous avons réalisés avec certains d'entre eux. Les interdictions de sortie du territoire ont frappé certains. Des accusations de financement occultes sont parfois distillées à l'endroit des ONG.

4. L'accès au financement comme menace

Les risques de privation, les agressions physiques et les formes de harcèlement vécus par les personnes engagées dans les mouvements citoyens s'ajoutent à d'autres formes de menaces comme **la dépendance de la société civile à l'égard du financement étranger**. C'est un risque essentiellement financier comme le fait de ne pas avoir les moyens de mener leurs activités. Ce qui fait que les organisations de la société civile sont entre le marteau et l'enclume. D'un côté l'Etat leur reproche de recevoir des subsides de l'étranger qui leur dicte son agenda. De l'autre côté, la société civile sénégalaise ne reçoit aucune subvention de l'Etat.

Certains acteurs de la société civile rencontrés prennent l'exemple de pays où la société civile reçoit des subventions. A ce propos, l'un de ses membres rencontrés pour les besoins de l'étude donne son point de vue sur le financement de la société civile :

Nous sommes prêts à recevoir des subventions de l'Etat et de ne plus recevoir de subvention des compagnies, des firmes étrangères mais nous n'avons pas le choix car nos membres n'ont pas les moyens de prendre en charge toutes les activités que nous menons dit un responsable d'une organisation de la société civile. Et ce dernier réfute l'accusation comme quoi les OSC mettent en œuvre un agenda étranger. Nous discutons avec le bailleur et nous restons fidèles à nos idéaux car il ne s'agit pas d'un travail où nous n'avons pas notre mot à dire. Nous discutons pied à pied tous les projets que nous avons et d'ailleurs, c'est nous qui élaborons les projets, c'est nous disons ce que nous voulons faire et c'est le bailleur qui vient vers nous s'il trouve un intérêt dans ce que nous faisons. Mais je ne me souviens pas avoir entendu un bailleur nous dire : « c'est ça que je veux que vous fassiez ». C'est un mauvais procès qui est fait à la société civile. C'est juste pour nous fragiliser ou pour affecter notre crédibilité, mais en réalité, nous avons toujours eu nos propres projets et nous sommes allés vers les bailleurs mais il n'y a pas de relation de sujétion vis-à-vis d'eux.

Selon cet acteur, le grand problème auquel la société civile est confronté ce sont ses liens avec les États africains. L'absence de financements provenant des Etats africains réduit la possibilité pour la société civile d'avoir une indépendance et un agenda endogène. D'où la proposition faite par certains acteurs de la société civile de trouver d'autres mécanismes de financement internes comme des allègements fiscaux à ceux qui soutiennent financièrement la société civile.

Ces analyses critiques sur l'état et le devenir du mouvement citoyen n'occultent pas le fait que la société civile sénégalaise en général et le mouvement citoyen en particulier a développé des

pratiques jugées bonnes par les acteurs et qui sont susceptibles d'inspirer dans d'autres contextes et pays africains. Le Rapport d'auto-évaluation du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP) procède à une analyse poussée de la société civile sénégalaise. Selon le rapport, elle est jugée dynamique et influente ; cependant, il est souhaité qu'elle se démarque de la chose politique et qu'elle implique davantage le monde rural à tous les niveaux de ses activités. Au demeurant, les organisations de la société civile ont eu à jouer un rôle déterminant dans les alternances politiques intervenues au Sénégal. Les enquêtes réalisées dans les cadre de l'auto-évaluation sont très parlants. En effet, pour plus de 50% des sénégalais, les organisations de la société civile sont indépendantes⁶. Elles privilégient aussi le dialogue, l'approche pacifique et l'observation du cadre légal.

5. Le cadre légal et les mobilisations citoyennes

Un premier niveau d'analyse peut être fait à travers l'exposé du cadre légal et réglementaire suivant :

- Article 10 de la Constitution « Chacun a le droit d'exprimer et de diffuser librement ses opinions par la parole, la plume, l'image, la marche pacifique, pourvu que l'exercice de ces droits ne porte atteinte ni à l'honneur et à la considération d'autrui, ni à l'ordre public. »

Le droit à la liberté de réunion est un droit civil et politique reconnu et garanti à tous les citoyens sénégalais par l'article 8 de la Constitution du 22 janvier 2001. Comme toutes les libertés individuelles fondamentales, elle s'exerce dans les conditions prévues par la loi (article 8 alinéa 3). Cette liberté de réunion est également renforcée par la reconnaissance d'une liberté de manifestation stipulée dans l'article 10. La loi fait la distinction entre les réunions privées tenues dans un lieu privé qui ne requièrent aucune formalité particulière et les réunions publiques soumises au régime de la déclaration préalable lorsqu'elles constituent des attroupements sur la voie publique.

Conformément aux dispositions des articles 92 et suivants du code pénal, la déclaration doit être faite à l'autorité administrative chargée du maintien de l'ordre public sur le territoire dans lequel la manifestation doit avoir lieu, trois jours francs au moins et quinze jours francs au plus avant la date de la manifestation.

Le législateur sénégalais est allé plus loin dans sa logique de garantir le respect du droit à la liberté de réunion en exigeant de l'autorité administrative de motiver sa décision entravant l'exercice de cette liberté. En plus, cette décision est susceptible de recours pour excès de pouvoir devant le juge.

- L'arrêté ministériel no. 7580 du 20 juillet 2011 avait été pris dans le cadre des manifestations contre les révisions constitutionnelles pavant la voie à une 3^e candidature consécutive du président Abdoulaye Wade. Interdisant toutes les manifestations à « caractère politique » au centre-ville de Dakar, où sont localisées la majorité des institutions gouvernementales, l'arrêté a été à la base de plusieurs interdictions de manifestations d'organisations de la société civile et de partis politiques, au cours des 11 dernières années. Le 4 septembre 2019, la Cour Suprême du Sénégal avait déclaré

⁶ Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP), *Rapport d'auto-évaluation*, 2018

irrecevable un recours pour annulation de l'arrêté, soumis par la section Sénégal d'Amnesty International et la Ligue sénégalaise des droits de l'homme (LSDH)

Un second niveau d'analyse interroge le problème de l'effectivité du cadre légal et réglementaire.

- le droit de marche : le principe l'autorisation, l'exception l'interdiction. Mais dans la pratique: l'interdiction devient le principe et l'autorisation, l'exception. C'est le problème de l'effectivité.
- une interprétation tendancieuse des règles et une violation des mêmes règles par les autorités.
- le non respect des engagements communautaires: l'irrespect de la Décision de la Cour de Justice de la CEDEAO du 31 mars 2022 demandant l'abrogation de l'arrêté ministériel n° 7580 du 20 juillet 2011 qui interdit les « manifestations à caractère politique » au centre-ville de Dakar, dans l'espace compris entre l'avenue El Hadj Malick Sy et le Cap Manuel, et prescrivant un périmètre de protection.

6. Les bonnes pratiques au sein la société civile sénégalaise

Les mouvements citoyens au Sénégal ont appris des erreurs du passé pour pouvoir **intégrer dans leurs programmes des sessions de formation et de renforcement de capacités en collaboration avec des partenaires techniques**. Cette prise en charge de la formation et du réveil des consciences citoyennes a permis d'influencer positivement les mobilisations populaires dans la sous-région.

Aujourd'hui, certains mouvements citoyens comme « Y'en A Marre » ont construit des partenariats avec leurs homologues dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale. Ils apportent et reçoivent du soutien et de l'aide d'autres mouvements des autres pays. Par exemple, la première édition de l'Université Populaire de l'Engagement Citoyen (UPEC) a été organisée en juillet 2018 à Dakar sous l'impulsion des quatre mouvements (Y en A Marre, Balai Citoyen, Filimbi, Lucha). La participation de plus d'une vingtaine d'autres mouvements citoyens est révélatrice du profond désir de mise en place d'une dynamique panafricaine de lutte ainsi que d'un agenda des revendications et des modes d'action cherchant à faire fi des clivages linguistiques, des barrières nationales, des contingences des histoires nationales et des conjonctures politiques locales.

À cette occasion, une plateforme panafricaine dénommée « Afrikki mwinda »⁷ a été créée. C'est ce qui a permis en 2019, à la Section Sénégal du Front National pour la Défense de la Constitution en Guinée (FNDC) et les organisations citoyennes sénégalaises (Y en a marre, Frapp/France Dégage, Forum social Sénégalais, Afrikajom Center etc.) de soutenir le peuple Guinéen dans son combat contre le troisième mandat du président Alpha Condé.

D'autres bonnes pratiques comme la mobilisation pacifique, la sensibilisation des électeurs et la prise de toute initiative dans le respect de la paix et de la stabilité sont adoptées. Le dialogue avec les parties prenantes, la conscientisation des populations pour leur participation à tous les scrutins et le maintien de cadres d'action en sont d'autres.

⁷ <https://afrique.tv5monde.com/information/forum-de-lupec-au-senegal-les-activistes-denoncent-les-autocrates>

Une autre bonne pratique que la société civile sénégalaise a adoptée est la pratique de la médiation. Dans la polémique autour du 3^{ème} mandat du président Wade en 2011, Le COSCE (Collectif des Organisations de la Société Civile pour les Elections) a pris du recul en se disant que si jamais il y a un besoin de médiation, il ne faudrait pas que toute la société civile soit embarquée dans le combat. Selon les responsables de cette structure, ils étaient solidaires, mais ils ont compris l'intérêt d'avoir une médiation. Ils ont constitué une équipe de médiation pour éviter le scénario ivoirien (deux camps sans médiateurs). A partir de 2012 ils ont voulu rester à égale distance. Leur partenariat avec le ministère en charge des élections a permis d'expérimenter cette posture de médiation.

L'attitude du ministère chargé des élections a permis d'établir un lien entre les différentes administrations territoriales et le COSCE. A partir de la « situation room », sur le terrain avec leurs observateurs, lorsqu'ils signalaient un problème, l'équipe du COSCE dans la « situation room » contactait directement le gouverneur, le préfet ou le sous-préfet et ce dernier réglait la situation qui était défailante. Le COSCE a réussi à réunir le maximum de leaders de la société civile, au-delà même de son cercle, ce qui leur a permis d'interagir avec le commandement territorial sous l'autorité des élections qui a manifesté une collaboration franche.

Dans différentes crises, les organisations de la société civile à travers des structures représentatives ont rencontré le président de la République, les leaders des confréries religieuses ou de l'église pour faire de la médiation. On assiste aussi à la création de partenariats entre les jeunes organisations récemment constituées et celles plus anciennes et ayant de l'expérience. Ceci est une bonne pratique car il permet aux premières de bénéficier des opportunités de renforcement de capacités dans différents domaines.

Et beaucoup parmi les plus anciens acteurs dans la société civile font le plaidoyer pour la formation au sein des mouvements citoyens comme au sein des partis politiques pour éviter le triomphe de l'invective sur le débat d'idées. L'organisation des manifestations comme les concerts, les rencontres de mobilisation, ainsi que les tournées dans les différentes zones du pays sont aussi des pratiques de diversification des activités du mouvement.

Certaines pratiques culturelles ou religieuses qu'on retrouve au Sénégal sont considérées comme de bonnes pratiques qui ont nourri les mouvements citoyens. Il s'agit notamment du cousinage à plaisanteries et de l'appartenance confrérique et à l'islam soufi (notamment la référence à des saints soufi symbolisant la résistance face à l'oppression), le dialogue islamo-chrétien etc. qui ont contribué à cimenter aussi les mouvements citoyens.

L'engagement médiatique et social-média est devenu une tendance forte notamment chez la nouvelle génération des acteurs du mouvement citoyen. Aujourd'hui, il y a de plus en plus de médias sociaux qui occupent une place importante dans l'environnement médiatique (Création de chaînes sur Youtube, Facebook, Instagram, Tik Tok etc).

Une autre bonne pratique évoquée lors des entretiens est le recours à la culture, notamment à la musique pour mobiliser les citoyens. Y'En a Marre a utilisé le hip-hop et la musique en général pour offrir des concerts pédagogiques et atteindre un public le plus large possible. Lorsque ces concerts ont été interdits par les autorités, le mouvement a eu recours à la poésie urbaine, qui consiste à sensibiliser par le biais du rap ou du slam qui connaît une forte croissance grâce à la

couverture rapide et croissante d'Internet et de la téléphonie mobile, en se produisant dans les rues, dans les bus et dans les lieux publics. À ses origines, ce mouvement a profité de la tenue du Forum social mondial pour renforcer sa visibilité.

7. la digitalisation de l'espace citoyen : défis et enjeux d'une nouvelle forme d'activisme

L'optimisme affiché par certains jeunes activistes rencontrés quant à la capacité mobilisatrice préservée des mouvements citoyens peut s'expliquer par l'opportunité qu'offrent les réseaux sociaux comme espace de production et diffusion de l'information citoyenne. Aujourd'hui les activistes sont en mesure de se « rassembler virtuellement » sans crainte de voir leur rassemblement dispersé ou sans devoir faire une formalité de déclaration d'un rassemblement.

Les réseaux sociaux sont devenus un espace public de débats et de diffusion des combats citoyens à l'échelle locale, nationale ou globale. Des pages sont créées sur Facebook et attirent des milliers de followers. Certaines traitent de questions liées à la limitation des mandats constitutionnels. Mais aussi d'autres causes sont partagées et créent des communautés (Naufrage massif de migrants sénégalais en mer ou dans le désert, par exemple le hashtag #FreeSenegal, un mot-clé devenu viral et qui a dépassé les 2 millions de messages sur Twitter. Posté dès les premières manifestations et rapidement partagé, l'hashtag, conçu dans l'idée de servir de caisse de résonance pour dénoncer les maux de la société sénégalaise, mais aussi pour répertorier les solutions à ceux-ci. D'autres hashtag voient le jour au fur et à mesure tels que #liberezsonko, #AarSunuDémocratie, #Sunusenegal, #Kebetou, #Resistance etc.

Des plateformes de débat sur des questions majeures et stratégiques concernant le Sénégal sont créées notamment par des Sénégalais de la diaspora. On peut citer entre autres Petroteam monde qui a été l'un des premiers espaces d'échanges et d'alerte sur l'exploitation des ressources pétrolières et gazières. Plus récemment la page Mafia kacc_kacc suivie par 56 456 personnes qui apparaît plus proche du PASTEF d'Ousmane Sonko (le principal animateur est actuellement en détention).

Largement utilisés même par ceux qui ne parlent pas français (des contenus dans les langues nationales existent de plus en plus ; il y a même une tendance à nommer les maux combattus dans les langues locales), les réseaux sociaux, avec en tête Twitter, ont joué un rôle crucial dans les derniers événements de mars 2021 et ceux de mai 2022. Servant d'amplificateurs, ils ont permis une importante mobilisation qui s'est étendue au-delà des frontières, avec notamment des informations traduites dans de nombreuses langues. Une stratégie qui a facilité leur partage sur la situation du pays dans le monde et a permis d'attirer l'attention de la communauté internationale. « Grâce à eux, nous avons pu alerter le monde sur notre situation sans violence et revendiquer nos droits » dit un jeune étudiant.

Certaines pratiques de vigie citoyenne ont été instituées dans les réseaux sociaux. Des sites d'information qui recensent les décès survenus, les revendications des manifestants, les détails des causes de la crise, les photos des opposants politiques encore emprisonnés, ou encore les articles parus sur le sujet. Des ressources documentaires importantes collectées lors de ces événements tragiques. Une autre pratique significative observée dans l'utilisation des réseaux sociaux en vue

de développer une solidarité entre ceux qui partagent une même cause est la collecte de cagnotte ou fundraising pour des membres de la communauté dans une situation de fragilité.

L'analyse montre l'importance croissante des technologies de l'information et de la communication dans le repertoire d'actions collectives des activistes et autres mouvements citoyens. « Ils ont eu recours à des stratégies conventionnelles de lutte sur le terrain : marches, manifestations, communiqués de presse, sit-in, pétitions. Ils ont également fait un usage judicieux de l'internet, notamment des réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, YouTube). Cette pratique leur a permis de se démarquer par l'emploi de stratégies de mobilisation fondées sur le pouvoir performatif de la mise en scène ainsi que sur des pratiques langagières dissonantes d'avec celles des élites dominantes. Ces mouvements oscillent ainsi entre l'internet et la rue dans leurs stratégies de mobilisation sur le terrain.⁸»

Mais cette digitalisation ne se produit pas sans l'observation de dérives constatées et décriées (apparition des insulteurs publics, pratiques diffamatoires et atteintes à la vie privée notamment d'autorités politiques ou judiciaires, etc.). Ce sont de tels abus constatés chez certains jeunes activistes qui rendent frileuses les hautes autorités de l'Etat et les poussent à vouloir élaborer une législation répressive contre les réseaux sociaux. Mais c'est peut-être aussi parce que l'Etat voit comme une menace cette parole « autre » sur le Sénégal qui se construit et se transmet à travers les réseaux sociaux.

Le président sénégalais Macky Sall a de nouveau évoqué son intention de réguler les réseaux sociaux. S'exprimant devant des organisations syndicales, le 3 mai 2022, le président a eu des mots assez durs contre les réseaux sociaux. « *Aucune société organisée ne peut accepter ce qui se passe aujourd'hui chez nous. Nous allons y mettre un terme d'une façon ou d'une autre* », a déclaré le chef de l'État. Ce qui est ici en jeu à part la traque des insulteurs publics, c'est la réduction des libertés sur les réseaux sociaux.

⁸ Mamadou Dimé, Pascal Kapagama, Zakaria Soré & Ibrahima Touré, Entre la rue et l'internet : pratiques revendicatives et stratégies de mobilisation de Y'en a marre, du Balai citoyen, Filimbi et de la Lucha, AFRIQUE ET DÉVELOPPEMENT Vol. XLV, No. 4, 2020 Revue trimestrielle du Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA)

CONCLUSION GENERALE

La mobilisation du 23 juin 2011 est un moment historique de la démocratie sénégalaise. Les acteurs qui ont été au cœur de sa fabrique ont écrit des lettres d'or de la success story sénégalaise tant magnifiée.

On peut retenir que c'est une mobilisation citoyenne qui a fait perdre l'initiative au pouvoir en place et qui a été le catalyseur de la seconde alternance politique du pays. Les modes d'action utilisés et l'engagement des acteurs malgré les nombreux risques encourus permettent de comprendre que nous avons vécu là une expérience politique dans l'histoire du pays. Est-il possible qu'une telle occurrence se renouvelle ? Certains acteurs comparent la situation actuelle à celle de 2011 en indiquant des similitudes. Est-il possible que la société civile ait les mêmes capacités de mobilisation ou de médiation ? Qu'en est-il du modèle sénégalais à l'état actuel ?

Selon certains témoignages la société civile est beaucoup moins forte aujourd'hui qu'en 2011. Cet affaiblissement est imputé à la volonté du pouvoir en place de la fragiliser mais aussi à des divisions observées en son sein. Une nouvelle composante de la société civile se caractérise par sa radicalité et voit l'autre composante comme collaborant ou tolérant avec le pouvoir. Ces faiblesses identifiées peuvent réduire la capacité de la société civile à réaliser des mobilisations de grande ampleur même s'il est bon de rappeler le caractère spontané de la mobilisation du 23 juin.

Les activistes promus par les réseaux sociaux sont aussi une nouveauté qui a une incidence sur les mouvements sociaux. Cette nouvelle tendance est considérée comme impactant sur la ligne directrice des mouvements citoyens. Avec l'avènement des nouvelles technologies, tout le monde peut se faire entendre et donne des orientations ou dit son avis sans pour autant avoir besoin d'intégrer une structure. Même si c'est une bonne chose pour la vitalité, il faut accepter que ce sont des prescripteurs d'opinion qui sont en version solo et qui viennent semer quelque part la confusion. On voit de plus en plus d'acteurs esseulés, d'activistes au lieu d'organisation ou de mouvement.

La prolifération de ces activistes sur la toile s'alimente d'une suspicion largement partagée quant aux velléités d'une troisième candidature du président Macky Sall. Or cette éventualité fait l'objet de rejet. Comme en atteste une contribution récente de 102 universitaires sénégalais en majorité des juristes et politistes en ces termes à propos de la troisième candidature du président « Dans une telle perspective lorsque la norme fondamentale (article 27 de la Constitution qui dispose ceci : « nul ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs ») rencontre la valeur – la confession présidentielle de l'impossibilité d'un troisième mandat – ce mutisme anxigène, pourtant bruisant de calculs politiques, réduit les derniers vestiges de l'Etat de droit à sa portion congrue. Entretenir la mystique du troisième mandat rétrograde notre avenir politique dans les abîmes de 2012.⁹ »

Nous ne pouvons pas conclure sans magnifier encore l'importance du rôle de la société civile à travers les propos du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Michelle Bachelet, pour qui « la participation de la société civile est la pierre angulaire de toute démocratie et de toute société saine. Une société civile libre de s'exprimer favorise un débat fructueux, une liberté de pensée et d'opinion et un engagement public dans les politiques. »¹⁰

⁹ <https://www.ouestaf.com/crise-de-letat-de-droit-au-senegal-102-universitaires-publient-un-manifeste/>

¹⁰ Michelle Bachelet, Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme 2 octobre 2019, Plateforme de Dublin pour les défenseurs des droits de l'homme.

SIGLES ET ABREVIATIONS

RADDHO : Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme

M23 : Mouvement du 23 juin

NTS : Nouveau Type de Sénégalais

NTC : Nouveau Type de Citoyen

COSEF : Conseil Sénégalais des Femmes

COS M23 : Commission Orientations et Stratégies du M23

M2D : Mouvement de Défense de la Démocratie

FRAPP : Front pour une Révolution Anti-impérialiste Populaire et Panafricaine

OSC : Organisation de la Société Civile

MAEP : Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs

LSDH : Ligue Sénégalaise des Droits de l'Homme

CEDEAO : Communauté Economique et de Développement de l'Afrique de l'Ouest

FNDC : Front National pour la Défense de la Constitution (Guinée)

COSCE : Collectif des Organisations de la Société Civile pour les Elections

PASTEAF : les Patriotes Africains du Sénégal pour le travail, l'éthique et la fraternité

Table de Matières

Résumé Exécutif	1
Recommandations	2
Introduction	3
I. La Mobilisation du 23 juin 2011 : Un Engagement Citoyen Inédit	3
1) Contexte et déroulement	3
2) Les modes d’action utilisés	5
3) L’Influence du leadership féminin dans les mouvements citoyens	6
4) Les nouvelles mobilisations après le 23 juin	7
II. Les acquis et défis majeurs du mouvement citoyen	8
1) Acquis majeures	8
2) Les défis du mouvement citoyen	8
3) Les acteurs des mouvements citoyens et les risques.....	9
4) L’Accès au financement comme menace.....	10
5) Le cadre légal et les mobilisations citoyennes	11
6) Les bonnes pratiques au sein de la société civile sénégalaise.....	12
7) La digitalisation de l’espace citoyen : défis et enjeux d’une nouvelle forme d’activisme	14
Conclusion Générale	16
Sigles et Abréviations	17

